



## **A R R È T É**

### **Prescrivant le numérotage**

#### **Rue Meyer**

Le Maire de la Commune de MAZAMET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28,

VU l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1<sup>ère</sup> classe,

CONSIDERANT que le numérotage en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

## **A R R È T E**

**Article 1** – Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie dénommée Rue Meyer,

Désignation du bâtiment	Section - N° cadastral	N° de l'entrée
Logement(s)	AK 196	2
Résidence Saint Joseph	AK 195	4
Future extension de la Résidence Saint Joseph	AK 175	6
Entrée Principale EHPAD Saint Joseph	AK 205	7
Entrée du personnel Saint Joseph	AK 205	7bis
Logement(s)	AK 174	8
Logement(s)	AK 530	10
Pompes Funèbres Calas	AK 208	11
Logement(s)	AK 166	12
Logement(s)	AK 215	13
Logement(s)	AK 165	14
Logement(s)	AK 164	16
Logement(s)	AK 217	17

Logement(s)	AK 163	18
Logement(s)	AK 220	19
Logement(s)	AK 162	20
Logement(s)	AK 221	21
Logement(s)	AK 225	23
Garage Automobile Barreiro	AK 573	24
Logements communaux	AK 230	25
École Maternelle Gravas Meyer - École de Musique	AK 230	25bis
Logement(s)	AK 574	26
Entrée principale de l'école Maternelle Gravas Meyer	AK 230	27
École Maternelle Gravas-Meyer - Centre Médico Scolaire	AK 230	27bis
SAV Association Sainte Marie	AK 159	28
Logement(s)	AK 158	30
Logement(s)	AK 157	32
Logement(s)	AK 156	34
Logement(s)	AK 155	34bis
Entrée principale de l'École Notre Dame	AK 575	34ter
MECS Association Sainte Marie	AK 111	36
Salon de coiffure Atmosp'hair	AK 47	39
Logement(s)	AK 47	39bis
Logement(s)	AK 601	40
Logement(s)	AK 109	42
Logement(s)	AK 108	44
Logement(s)	AK 107	46
Logement(s)	AK 106	48
Logement(s)	AK 463	50
Logement(s)	AK 104	52
Cabinet de Réflexologie Plantaire	AK 104	52bis

Logement(s)	AK 52	58
Logement(s)	AK 49	62

**Article 2** – Le numérotage comporte, pour la Rue Meyer, une série de numéros selon une affectation au système de numérotation classique, à raison d'un numéro par entrée principale.

**Article 3** – La série des numéros de la voie régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit de la rue. Son côté droit est déterminé par la Rue Galibert Ferret.

**Article 4** – Le numérotage sera exécuté par l'apposition, *sur la façade de chaque bâtiment au-dessus de la porte principale, ou à défaut immédiatement à gauche de celle-ci, ou bien sur un mur de clôture ou sur la boîte aux lettres au niveau d'une entrée de la propriété en bordure de la voie publique Rue Meyer*, d'une plaque émaillée, de 10 cm de haut et de 15 cm de large, chiffre arabe inscrit en blanc sur fond bleu.

**Article 5** – La fourniture des plaques normalisées est pour la première fois à la charge de la Commune. Elles seront distribuées par un agent et leur pose est obligatoire et à la charge du propriétaire.

**Article 6** – Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge du propriétaire.

**Article 7** – Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue depuis la voie publique. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**Article 8** – Aucun autre numérotage que celui prévu au présent règlement n'est admis. Aucun changement ne peut être opéré sans autorisation et sans le contrôle de l'autorité municipale.

**Article 9** – Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 10** – Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-préfet et notifié aux intéressés.

MAZAMET, le

10 NOV. 2022

Le Maire,



Olivier FABRE

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le 14/11/2022



ID : 081-218101632-20221110-2022\_ARR379-AR